

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

M22- 0041541

- Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 590 Société : 138704
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : Abdelkader AZIZ
 Date de naissance : 1938
 Adresse : Jam El Hadid RW 11
 Tél. : 0522604430 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 22/11/2019
 Nom et prénom du malade : Abdelkader Age :
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : Affection ORL - Otitite
 Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
 Fait à : Le : / /
 Signature de l'adhérent(e) : Le : / /

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Dr. ZOURGANNE Fatima
MEDECINE GÉNÉRALE
Certificat de Planification Familiale
(D.I.U)

الدكتور زركان فاطمة
الطب العام
شهادة في تنظيم الأسرة
(تركيب اللولب)
الطبيبة الرئيسية سابقا للمركز
والصحي ابن طفيل
345، شارع عبد الله الصنهاجي
حي الفرح - الطابق الأول
هاتف: 05 22 81 15 02
الدار البيضاء

Ex. Médecin Chef du Centre
de Santé Ibnou Tofail
345, bd Abdellah Senhaji
hay Elfarah, 1er étage
Tél.: 05 22 81 15 02
Casablanca

Casablanca, le 22/11/2022 في الدار البيضاء

~~A222 ADD OF FADER~~

~~14 AUCOILIP~~

0100

~~updis steel
aplier on~~

2270

~~27 Annoucié~~

~~boetter out
aplier on~~

2200

~~31 Clarice~~

~~up leservaf lead~~

8210

~~49 pexpim 20~~

~~14000 (Bly)~~

avant classe

1230

64 24 les
64 Zafel

PPV: 55,00 DH
LOT: 649716
PER: 04/24

84,10x3

1 tube
cas de cough
rebell

22,70

64,00

7/ Caspary extra
leokali

22,00

9 = 5M,60

34E - MEDICINE
Dr. El Farah
0522.81.75.02

Lot : 027
A utiliser de
préférence avant le : 04/2027
PPC : 84,50 DH

Canesten® Extra
15 g de crème
6 118000 170228

ANTHEMEDIC
le antibiotique le plus efficace
contre les infections
INEXTUM C/GR
20 mg
Boîte 14
PPV: 82,10 DH
020591

Lot : 028
A utiliser de
préférence avant le : 04/2027
PPC : 84,50 DH

22,30

Clartec 10 mg boîte de 10 comprimés
6 116000 090205